



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 46488

## Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les moyens de fonctionnement particulièrement insuffisants alloués aux forces de police et de gendarmerie. Les engagements pris le 31 octobre 2013 d'un déblocage de financements n'ayant pas été tenus, la situation est devenue catastrophique. L'alerte avait été donnée par le directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN), qui déclarait « qu'aucune commande de véhicules n'a pu être passée pour le moment alors que ces moyens sont des outils de travail quotidien, aucune commande d'ordinateurs n'a pu être réalisée pour la deuxième année consécutive », lors de son audition du 16 octobre 2013 devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale. Pire, il ajoutait : « nous sommes également en difficulté pour assurer les paiements sur des lignes incontournables, par exemple les dépenses d'énergie pour lesquelles il manque aujourd'hui 16 millions d'euros [...] Aussi, pour continuer d'assurer le bon fonctionnement des unités, je serai conduit à reporter le paiement des loyers aux collectivités locales ». Les moyens manquant également pour payer l'essence des véhicules, les cartes n'étant pas créditées, l'administration vient d'inviter les fonctionnaires à régler eux-mêmes les factures de carburant avec l'espoir d'un hypothétique remboursement en février 2014. Témoignage de cette situation exceptionnellement grave, la commune d'Allevard-les-Bains vient de voter une subvention destinée aux dépenses de carburant de sa gendarmerie. Une telle précarité est inadmissible alors que la sécurité publique est une fonction régaliennne de l'État, et il lui demande donc quelles mesures d'urgence il entend prendre afin de permettre aux forces de police et de gendarmerie d'effectuer leurs missions dans de bonnes conditions.

## Texte de la réponse

Les dotations en carburant attribuées aux unités de la gendarmerie nationale en 2013 se sont révélées suffisantes pour permettre leur bon fonctionnement, notamment suite au dégel d'une partie de la mise en réserve en fin d'année. Pour 2014, hors sujet de mise en réserve de précaution, l'enveloppe financière prévue en LFI permettra d'assurer une dotation en carburant qui préservera la capacité opérationnelle et les marges de manoeuvre des unités territoriales. Il convient par ailleurs de préciser que l'essentiel de la contribution de la gendarmerie à l'effort national de redressement des finances publiques a porté sur le budget opérationnel de programme national « commandement et soutiens » afin de préserver les enveloppes de fonctionnement des unités opérationnelles, dont les moyens ont été calibrés pour accomplir au mieux l'ensemble de leurs missions. Dans ce cadre, les dotations en carburant pour 2014 seront supérieures de 3 % à celles de 2013.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Le Mèner](#)

**Circonscription :** Sarthe (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46488

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 décembre 2013](#), page 13086

**Réponse publiée au JO le :** [25 février 2014](#), page 1872